



Entraide et Solidarité AF447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BAL 91-75014 Paris

Tél. : +33 6 10 88 31 82

Courriel : Entraide@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Président : Robert Soulas

Compte rendu du C.A. du samedi 6 août 2011

- Lieu décentralisé : Fleury-les-Aubrais (Orléans) 45400
- Etaient présent(e)s :
 - * Claude Declerck ; Danièle Lamy ; Samira Zerkane ; Robert Soulas ; Philippe Linguet ; Laurent Lamy
- Représentés par un pouvoir : Ophélie Toulliou (Laurent) ; Stéphane Declerck (Claude) ; Himli Zerelli (Samira).

I) Point Adhérents et trésorerie :

- Adhérents : 284s dont 96 nouveaux
- Trésorerie : pour l'exercice 2010/11 au 30/07 :

Recettes : 9550€ (dons : 4185 €)

Dépenses : 4062 €

II) Dates du CA et AG :

- *Le prochain CA aura lieu le samedi 3 septembre à la Maison des Associations de Paris 14^{ème}*
- *Confirmation de la date de la prochaine Assemblée Générale : samedi 24 septembre 2011 à la Maison des Associations de Paris 14^{ème}. Les documents relatifs à cette réunion : lettre d'informations et appel à candidature au CA ; formulaire retour de participations et pouvoir seront diffusés sur le site de l'association dès le 15 août parallèlement à un courriel ou envoi postal. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette communication.*

III) Point sur l'enquête judiciaire et coordination avocats :

Enquête judiciaire :

- *En date du 13/ juillet 2011, une demande d'acte auprès de la juge d'instruction Mme Zimmermann pour l'accès aux données des deux enregistreurs de l'AF447 a été déposée par les avocats de l'association. La JDI a décidé de ne pas donner suite à notre demande.*
- *Suite à ce refus, l'association a fait appel de cette décision fin juillet 2011. Aucun délai de réponse n'est donné.*

Coordination avocats :

- *La confiance que nous mettons dans le collectif d'avocats représentant l'association rend caduque l'écriture d'un cahier des charges.*
- *L'association est en attente de la proposition par les avocats d'une convention d'honoraires.*

IV) Coopération avocats à l'indemnitaire :

Il s'avère nécessaire de solliciter le maximum d'avocats personnels à coopérer avec le collectif d'avocats afin d'adapter les négociations actuelles avec les évolutions des enquêtes d'une part, et tendre à unifier (vers le haut) le montant des indemnités (ensemble des membres).

Pauline Manesse, avocate associée au collectif, s'engage à faciliter les relations familles-avocats. (Une note explicative vous parviendra à ce sujet dans la semaine)

V) Point sur l'enquête technique :

Maîtres Busy et Bellocave sont associés à la cellule technique (composée de Robert et Laurent et d'experts conseils extérieurs) de l'association. Des points de situation sont régulièrement prévus : réunions en juin puis septembre 2011.

VI) Présentation Agora, liaison Internet requise :

« Agora » est un site de partage sécurisé de fichiers. Il permet un travail collaboratif entre les différents protagonistes de l'association : CA ; juridique ; technique... ainsi que la consultation de dossiers documentaires nécessaires à l'analyse et compréhension des problèmes posés. «Agora » sera accessible par un mot de passe. (Une note explicative vous parviendra à ce sujet)

VII) Site « Facebook » :

Permettrait à l'association de s'ouvrir largement sur l'extérieur ; Samira vous détaillera son utilisation dans une note explicative.

VIII) Présentation du plan de communication :

La cellule technique propose une conférence de presse afin de faire connaître ses points de vue sur les derniers événements et reprendre la main sur une communication jusque-là monopolisée

par le BEA. Le principe de cette CP est maintenu à une date compatible avec les événements d'ordre technique, judiciaire ou médiatique. Celle-ci se tiendra avant la fin de l'année 2011.

Un contre-rendu d'analyse du rapport du BEA sera établi par les associations : française et allemande. Il comportera un bilan des recherches en mer et des événements récents publiés dans le 3^{ème} rapport.

Vote favorable à l'unanimité.

IX) Réponse à la proposition d'Alvaro Rendon pour organiser une communication commune le 20 janvier 2012, date anniversaire du drame du Mt St Odile :

Vote favorable à l'unanimité.

X) Réponse à la question : le président est-il habilité à représenter seul l'Association lors de demandes de réunion ou de rendez-vous qui lui sont adressées ?

A l'unanimité moins une abstention : il est nécessaire que le président soit accompagné d'un ou plusieurs membres du CA dans la mesure de l'urgence et des disponibilités de chacun.

XI) Questions diverses

Une lettre de soutien et de courtoisie sera envoyée aux familles des pilotes.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Robert Soulas
Président



Claude Declerck
Secrétaire